

www.ferc.cgt.fr

# LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0315 S 05498 MARS 2012 • N°170



Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

- 2 > FFMJC
- 3 > Éditorial

## Fiches débat 4 à 15

- 16 > RESF
- 18 > Travail - Santé
- 19 > CEREQ
- 20 > Retraités
- 24 > Pub GNP

[www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)

Email : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

# Redressement judiciaire à la FFMJC : mobilisons-nous !

L'histoire communément admise des Maisons des Jeunes et de la Culture veut que ce soient les mouvements de jeunesse, certains mouvements de la résistance, la CGT et la Confédération Générale des Agriculteurs qui, se regroupant, aient créé la République des Jeunes, véritable préfiguration de la Fédération Française des MJC (FFMJC) acteur essentiel de l'Éducation Populaire.

Aujourd'hui, comme l'ensemble du mouvement associatif, la FFMJC se débat dans des difficultés financières considérables dues pour partie à la diminution drastique des subventions publiques, à la marchandisation de ce secteur, à la réponse aux appels d'offre qui pèse sur le projet d'Éducation Populaire, toutes politiques régulièrement et depuis fort longtemps combattues par nos organisations Cgt.

Pour autant cette réalité ne peut dédouaner les errements financiers d'une direction conduite par son délégué général Gilles Lebaill. Car comment caractériser une méthode qui consiste à présenter chaque année une situation financière à l'équilibre alors que la dette sociale de l'entreprise s'élève à 3,2 millions d'euros en 2011 contre 1,2 millions en 2007 ! Le Tribunal de Grande Instance n'a d'ailleurs pas caché sa surprise vis-à-vis de cette situation et a, le 27 février dernier, diligemment une enquête sur les comptes de l'association qui a déposé son bilan et qui se retrouve en situation de cessation de paiement.

Le 15 mars dernier, la FFMJC était assignée devant le TGI par l'URSSAF après 54 mises en demeure restées sans réponse. Une centaine de salariés s'est rassemblée devant les grilles du tribunal qui pouvait soit prononcer la liquidation judiciaire de l'association soit le redressement judiciaire.

Le redressement judiciaire prononcé par le TGI est considéré comme un pis-aller par les salariés et leur organisation syndicale, d'autant que la direction s'acheminerait vers l'abandon de sa responsabilité d'employeur en mettant fin à la contractualisation des postes avec les collectivités locales au détriment des salariés et des MJC, l'abandon du projet d'Éducation Populaire au profit d'une inscription sur le marché de la formation et de l'expertise.

Les salariés, avec leurs organisations syndicales, se prononcent pour l'élaboration d'un plan de redressement qui ne fasse pas peser l'ensemble des efforts sur les salariés.

En ce sens, ils exigent le départ du délégué général Gilles Le BAIL immédiatement et sans ménagement.

Ils réaffirment la nécessité du maintien de l'emploi national des personnels, de la gestion séparée de la caisse des salaires et du budget de fonctionnement fédéral.

Ils exigent que le plan de redressement, pour lequel les représentants du personnel CGT se déclarent disponibles à son élaboration, soit soumis à l'ensemble des salariés.

Enfin, l'assemblée des salariés a décidé du lancement des mobilisations locales avec tous les acteurs des MJC, les adhérents, les salariés, les partenaires et à chaque fois que cela sera possible, en lien avec les UD CGT, pour sauver les emplois, les projets des MJC et les structures.

Les salariés, par la voix de la CGT, ont demandé en urgence audience auprès du Premier Ministre et exigé une intervention pour empêcher la liquidation et apporter tout soutien pour le redressement et les moyens d'existence à la FFMJC.



## Le Lien

Directeur de publication : Richard Béraud • N° CPPAP 0315 S 05498  
 Trimestriel 1 € • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex  
 Imprimerie : Rivet Presse Edition



# Et demain, que fait-on ?

**À** quelques semaines de l'élection présidentielle, devons-nous, une fois encore, tirer un bilan dans nos secteurs de l'action de Nicolas Sarkozy et des gouvernements Fillon tout au long de ce quinquennat ?

Les suppressions de milliers d'emplois dans l'enseignement scolaire, les multiples réformes des cursus de formation mais aussi celles concernant les personnels, de la formation des maîtres au pacte de carrière, ont dégradé un peu plus une situation déjà critique.

Rappelons ici que, si en 2007 les évaluations des systèmes scolaires par l'OCDE pointaient déjà du doigt la France parmi les plus mauvais pays pour l'ascension sociale, près de quatre ans après, le CESE révélait que notre système éducatif avait cessé d'être un facteur de réduction des inégalités pour être désormais responsable de leur aggravation. Quel est donc le résultat de l'auto-évaluation de Luc Chatel au moment où il cherche à imposer un nouveau mode d'évaluation des personnels ?

Le résultat est à l'identique pour le mouvement associatif dont un des fleurons, la Fédération Française des MJC, vient de déposer le bilan. Aujourd'hui, comme l'ensemble du mouvement associatif, la FFMJC se débat dans des difficultés financières considérables dues pour partie à la diminution drastique des subventions publiques, à la marchandisation de ce secteur, à la réponse aux appels d'offre qui pèse sur le projet d'Éducation Populaire.

L'université, la recherche publique n'ont pas été épargnées elles non plus, le gouvernement persévérant dans sa volonté d'organiser l'enseignement supérieur autour d'une dizaine de pôles universitaires de rang mondial qui concentreraient les investissements de l'Etat sur quelques projets.

La politique du Grand Emprunt a pour seule conséquence de déstabiliser toute la

recherche publique et de ne plus lui offrir de perspectives d'avenir. Un grand nombre d'universités se retrouvent en difficultés financières.

En matière de formation professionnelle, après l'Afpa et les Grétas, le Cereq vient à son tour d'être rattrapé par la Rgpp mais aussi par la démolition en règle de l'ensemble des acteurs publics de ce secteur alors qu'au regard de la situation, " Nicolas Sarkozy pourra se vanter d'être le premier président sortant de l'histoire de la V<sup>e</sup> République à boucler son mandat sur un solde négatif de créations d'emplois ", il y a péril en la demeure. Ces réformes, conduites au triple galop - occasionnent, nous en faisons régulièrement écho - des dégâts importants sur la santé physique et mentale des salariés, ce que dénie

*“ reconquérir nos droits, notre dignité, notre travail ”*

les employeurs, même si parfois, au détour d'une mission ces violences sont relevées : " La mission de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles estime qu'un changement complet et immédiat de management est indispensable [aux Monuments Nationaux] pour stopper la détérioration des conditions de travail de l'établissement qui doit impérativement éviter de se voir confronté à des situations individuelles aggravées."

tion des conditions de travail de l'établissement qui doit impérativement éviter de se voir confronté à des situations individuelles aggravées."

Ainsi, au regard de cette situation et quoiqu'il advienne au soir du 6 mai, nous devons reconquérir nos droits, notre dignité, notre travail. Dans cette optique il est primordial, dès maintenant, de continuer d'organiser une mobilisation d'ampleur dans l'ensemble de nos secteurs. Pour ce faire, il y a et il y aura, plus que jamais, nécessité de créer les conditions de travailler ensemble sur nos convergences revendicatives en lien avec nos missions. C'est ce que nous ne devons pas perdre de vue au moment où d'aucuns cherchent la réponse aux coups qui nous ont été portés dans une éventuelle transformation des organisations de la Cgt.

► **Richard BÉRAUD** Secrétaire général



### Introduction

Le 49<sup>e</sup> congrès confédéral (Nantes 2009) a ré-ouvert la réflexion sur l'adaptation des ses structures syndicales aux évolutions en cours dans le salariat tant pour le champ professionnel (syndicat, fédération...) que territorial. Notre fédération ne peut être absente d'une réflexion qui engage toute la Cgt et ses syndiqués.

Cette démarche a d'ailleurs été engagée tant par la Fédération du Spectacle " *Il s'agit pour nous, au-delà des enjeux qui n'ont rien de corporatiste, de mener un front large afin de défendre la diversité culturelle et la culture comme éléments moteurs et fondamentaux de l'émancipation des citoyens* " (voir document d'orientation) que par la Fédération des Cheminots " *Des coopérations doivent se réaliser avec l'Education nationale afin d'établir des relations et des objectifs pédagogiques de manière à améliorer la formation initiale des jeunes désirant être cheminots* " (voir repères revendicatifs), ou bien encore la Fapt " *Par ailleurs, les champs fédéraux se croisent de plus en plus ...* "

Ce qui pose à la fois l'urgence d'un travail interfédéral plus efficace à tous les niveaux, du local au national, et la nécessité de réfléchir dans toute la CGT pour se mettre en capacité de relever les défis du droit à la communication..." (voir repères revendicatifs).

Les fiches qui suivent ont ainsi pour objet de permettre aux syndiqués de notre organisation de s'approprier ce qu'est la Ferc, son périmètre d'intervention, ses champs partagés avec d'autres organisations de la Cgt, de créer les conditions d'un travailler ensemble sur des convergences revendicatives liées directement aux missions qui nous concernent.

Ces fiches qui peuvent potentiellement se traduire par des propositions d'ordre structurel qui seraient portées auprès du Comité Confédéral National doivent être le support des débats dans les syndicats, débats qui déboucheront sur une réunion des premiers responsables de ces syndicats en juin prochain permettant à notre Conseil National Fédéral de novembre de proposer une orientation débattue à notre prochain congrès.

**Les fédérations sont aujourd'hui interrogées quant à leur capacité d'ensemble à répondre aux enjeux professionnels, à travailler les convergences revendicatives entre salariés, d'autant que celles-ci sont déterminantes en matière de syndicalisation.**

C'est pourquoi le congrès s'engage à rendre effectifs des espaces de travail entre les syndicats de plusieurs fédérations, les fédérations concernées, sur les enjeux revendicatifs communs. Des fédérations seront appelées à travailler dans plusieurs espaces.

Cette démarche doit conduire les fédérations à s'interroger sur leur rôle et leurs missions, notamment à la lumière de ces activités. Elle vise l'opérationnel et ne peut s'entendre comme la création d'un niveau structurel supplémentaire couvrant les espaces définis. Elle ne préjuge pas de l'évolution du périmètre et du nombre de fédérations professionnelles tout comme elle n'entend pas figer la structuration actuelle des fédérations. Elle ouvre un cadre de réflexions aux syndicats et à leurs fédérations qui pourra se traduire par des propositions d'ordre structurel auprès du CCN.

" Ce débat doit être porté au plus près des salariés autour des enjeux revendicatifs communs. Il ne peut rester au niveau des structures nationales " a par ailleurs rappelé Patrick Lichau, animateur de cette résolution.

C'est pourquoi le congrès s'engage à mandater la commission exécutive confédérale pour proposer au CCN d'identifier ces espaces et leur principe de fonctionnement. La liste de ceux-ci devra être établie par le CCN, sur propositions des fédérations. Ce travail devra être réalisé à partir du débat du congrès et dans les six mois après la clôture du 49<sup>e</sup> Congrès.

Le fonctionnement de chaque espace est du ressort des fédérations concernées. Elles décideront ensemble des modalités d'animation de chaque espace et pourront faire appel, dans ce cadre, à la direction confédérale afin de faciliter et animer le travail commun entre fédérations, de faire progresser, avec les syndicats, les objectifs de conquêtes de grandes garanties collectives en lien avec la revendication du Nouveau Statut du Travail Salarié.

Ce travail intégrera un examen approfondi des conventions collectives, des statuts et des conditions nouvelles liées à la loi sur la représentativité,

Trouver une cohérence entre convergences revendicatives et propositions économiques, ce qui exclut d'emblée un fonctionnement en vase clos de chaque espace mais nécessite des interactions entre ceux-ci et avec l'interprofessionnel. Au sein de chaque espace, les fédérations organisent ensemble les conditions de débats nécessaires à une pleine implication des syndicats sur les objectifs et la démarche revendicative. Ce nouveau fonctionnement professionnel fera l'objet d'une évaluation au 50<sup>e</sup> Congrès confédéral.

**" Depuis la fin des années 70 et la perte importante de syndiqués, au-delà des questions liées aux pratiques syndicales et à la démocratie, au-delà de la désindustrialisation qui frappe nombre de secteurs, la CGT s'interroge sur l'adaptation des ses structures syndicales aux évolutions en cours ".**

Le débat se poursuit encore aujourd'hui, mais comme nous le révèle le travail de Joël Hedde, il n'a guère progressé en 40 ans et les mêmes recettes semblent ressurgir. Ne serions-nous pas en train de faire mentir l'adage " l'histoire ne se répète jamais "... mais pour quels lendemains ?

Jusqu'en 1979 et l'élection de Guy Dupré au secrétariat général, notre Fédération, alors Fen-Cgt, n'est définie que par la négative. Elle n'a pour rôle que de diffuser les idées de la Cgt, d'assurer une coordination entre ses syndicats et de favoriser l'unité. Il est vrai qu'elle a en face d'elle la Cgt comme centrale syndicale, l'Ugff comme fédération de fonctionnaires et les syndicats nationaux de la Cgt face à ses propres syndicats. Il est vrai aussi que le contexte politique, compte tenu de l'engagement de la CGT pour le Programme Commun et sa rupture en 1977 traverse le syndicalisme et parasite sérieusement l'activité.

Lors de son 1<sup>er</sup> congrès déjà - Tours 1982 - la question de l'outil fédéral est posée à travers le thème " de quelle fédération nos syndicats et leurs adhérents ont-ils besoin ?".

Cette interrogation naît du constat que " certains syndicats nationaux de la fonction publique jouent, de fait, un rôle de type fédéral dans leur secteur et contestent les initiatives de la FERC dans des domaines qu'ils considèrent de leurs seules prérogatives ".

Malgré les reproches formulés, la nouvelle direction s'engage sur les champs syndicaux conçus par les syndicats nationaux comme des prés carrés qui contestent que la direction fédérale puisse être autre chose qu'une réunion des " représentants des syndicats nationaux " pour rechercher un consensus.

Au cours des années 1985 / 1991 trois questions domineront les débats au sein de la Fédération : la conception de l'activité fédérale et son contenu, l'ouverture du champ de syndicalisation à tous les enseignants - alors que la Confédération freine ce débat <sup>(2)</sup> -, l'outil syndical et son évolution, le tout sur fond de tentatives de recomposition syndicale autour d'un axe FEN-CFDT et de débat politique à gauche PS-PCF.

La nouvelle direction conduite par Joël Hedde décide de permettre aux syndicats fédérés de s'organiser différemment

pour répondre aux réalités du salariat tout en maintenant l'existant pour les organisations qui le souhaitent. L'objectif est de faire en sorte que tous participent au travail en commun dans des " branches fédérales " sans que la question des évolutions fédérales soit source de blocage.

Parallèlement, lors de son congrès tenu au Mans en avril 1985, l'Ugff, dans son projet d'orientation commun avec la fédération des services publics, fait le constat que " le syndicat national reste au sein de la CGT la structure fédérative principale, que les Fédérations sont des superstructures sans relais territoriaux, que l'Ugff est de fait un triple niveau fédératif et reflète en synthèse tous les retards du syndicalisme des fonctionnaires. "

En 1991, sur la base d'un socle fédéral commun, la Fédération, l'Unsen, l'Unses (Ferc-sup aujourd'hui) et la branche associative préparent leur congrès respectif dans une démarche identique, le préambule du document commun précise ", il s'agit de prendre en compte et de faire apparaître la cohérence des politiques revendicatives impulsées dans chaque secteur, les convergences de vues et d'action comme les diversités de situation, le fédéralisme doit être vécu comme les efforts de tous pour le renforcement de chacun et non comme l'accumulation de structures hiérarchisées ".

Le congrès de Morgat en 1994, qui voit l'élection de Christian Dubot au secrétariat général de la fédération, est l'aboutissement de la réflexion sur les formes d'organisation. De la réflexion seulement, car que ce soit à l'Unsen, Ferc-sup ou l'Uspac (Cgt Culture aujourd'hui) pour ne parler que de ces trois organisations qui exprimaient leur accord, l'étape essentielle à franchir était l'affiliation directe des syndicats locaux à la fédération, elle ne fut jamais franchie ni par les uns ni par les autres.

S'appuyant sur les attendus du congrès : " Prendre des mesures de modifications structurelles pour bien identifier les différentes catégories, rendre visible leurs revendications et propositions, impulser leur activité ", il adresse à la direction confédérale une contribution qui résume la situation des rapports de force à l'Education nationale et les interrogations.

Nous proposons de nous acheminer progressivement vers l'affiliation des syndicats de base à la Fédération en collaboration avec les directions des unions syndicales et syndicats nationaux qui le décident. De mettre en place des secteurs largement autonomes, possédant des moyens financiers et

## Fiche 2 ( suite )

de communication spécifiques ayant pour tâche d'impulser une activité propre aux catégories qu'ils représentent ".

Il concluait " bien qu'il faille continuer à s'interroger, il ne s'agit plus de réaffirmer des principes, mais de soumettre à la force des faits une orientation décidée en commun et d'en tirer l'expérience pour améliorer, modifier peut être, abandonner et éventuellement chercher d'autres voies, c'est seulement à ce prix que notre réflexion évoluera et pas seulement dans des débats théoriques qui ont toute leur valeur mais qui demandent essentiellement à être confrontés à la réalité pour être validés ou invalidés par la vie ".

Depuis lors, des outils ont été mis en place ou sont en cours de développement, CoGeTise pour les cotisations, ce qui nous permet de mener une politique financière responsable et une conduite éclairée de nos objectifs de lutte, et CoGiTiel pour une connaissance partagée dans la Cgt des adhérents.

Pour autant, si ces outils améliorent la vie syndicale au sein de notre organisation, il n'en reste pas moins que les propos de Christian Dubot restent toujours d'actualité.

1) Cette fiche est un " digest " de la publication " De la Fen à la FERC ", en ligne sur notre site, réalisée par Joël Hedde, ancien secrétaire général de notre organisation.

2) En 1992 la scission de la FEN est consommée, la commission exécutive confédérale de juin 92, du bout des lèvres, décide d'ouvrir les portes à tous les enseignants.



## Fiche 3 Champs fédéraux et

**Le rayonnement théorique de notre fédération, de ses syndicats s'avère très vaste et très complexe ; près de deux millions de salariés (fonctionnaires d'État, CDI, CDD, contrats de droit public, ou de droit privé...) sont en effet concernés et si l'État via quatre ministères reste le principal employeur, retenons que " les salariés du privé " peuvent être employés par de grands groupes ou des associations puissantes. Pour autant quatre grands secteurs d'interventions peuvent être identifiés. Il s'agit de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Formation tout au long de la vie, de la Culture.**

### - Éducation

Dans l'enseignement scolaire, la fédération intervient sur les champs publics et privés et s'adresse potentiellement dans le public à 957 034 agents (inscrits aux dernières élections professionnelles). Dans le privé ce sont 138 639 enseignants contractuels de droit public et 80 638 personnels de gestion de droit privé qui sont concernés. Le salariat se caractérise par une forte féminisation (supérieure à 70 %) et un fort taux de travail à temps partiel.

Celui-ci est deux fois plus important dans le privé que dans le public (20,7 % contre 10,6 %).

Les syndicats de la Cgt éducation et leur union, le Sneip (syndicat national de l'enseignement initial privé) sont les principaux intervenants sur ce champ.

L'éducation c'est aussi la formation initiale sous statut d'apprentissage qui se pratique dans des établissements bien souvent au statut associatif. Ainsi, 4 000 formateurs interviennent dans 430 Maisons Familiales et Rurales et Instituts (voir le syndicat des MFR), plusieurs milliers d'autres dans des CFA qui ne relèvent pas des branches professionnelles.

Il faut aussi compter sur les 131 établissements des Chambres des métiers qui emploient près de 10 000 agents à statut public mais dont 40 % sont en CDD (voir le Syndicat des Consulaires et de l'Apprentissage - Snc).

Une place à part doit être réservée à l'Éducation Populaire qui s'étend bien au delà des associations complémentaires à l'Éducation Nationale (Ligue de l'Enseignement, CEMEA...).

Elle concerne près de 300 000 salariés embauchés dans des milliers de structures implantées sur l'ensemble du territoire, employant de un à plusieurs centaines de salariés, relevant de multiples conventions collectives, ce qui justifie les nombreux syndicats sur ce champ fédéral, ils connaissent des contrats de travail de toute nature (CDI, CDII, CDD, CEE...).

## proximités revendicatives avec d'autres fédérations / syndicats

Ainsi la plus grande part des salariés qui agissent sur les champs de " l'école " et périphériques à " l'école " se retrouve au sein de la Ferc. Pourtant d'autres acteurs sont présents dans diverses fédérations de la Cgt, avec lesquels nos organisations fédérées ont élaboré et élaborent encore du travail revendicatif. Il en va ainsi des liens entre le Sneip et le Syac (Syndicat national du ministère de l'Agriculture), du Snca avec les syndicats des chambres de commerce - un même travail pourrait être engagé avec les Cfa relevant des branches professionnelles -, du travail régulier des syndicats de l'Education Populaire avec les fédérations du Spectacle, des Organismes Sociaux, de la Santé et de l'Action Sociale, de la Cgt éducation et de la fédération des services publics (voir la campagne " Pas de Bébé à la Consigne " par exemple).

Le travail avec cette dernière fédération pourrait être approfondi d'autant que le transfert des agents " TOS " aux collectivités territoriales a cassé les collectifs de travail et les collectifs syndicaux. Dans les établissements scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré se rencontrent des syndicats affiliés à deux fédérations au moins.

### - Enseignement Supérieur et Recherche

L'enseignement supérieur public emploie 273 536 agents (inscrits aux dernières élections professionnelles) dans divers établissements qui ne sont pas tous rattachés aux Universités et qui pour certains relèvent d'autres ministères que le MESR. Ainsi, une centaine d'établissements relèvent de celui de la Culture. L'union Ferc-sup et ses syndicats d'établissements, la Cgt-Culture sont les principaux acteurs sur ce champ.

Comme pour l'enseignement scolaire, notre fédération et le Snpefp interviennent dans l'enseignement supérieur privé (1079 établissements, des sections de techniciens supérieurs aux 12 universités) qui emploie 20 000 salariés environ couverts par 3 conventions collectives différentes selon le statut de l'établissement.

À l'enseignement supérieur est associée la " recherche publique " (50 000 agents environ), qu'il s'agisse d'établissements publics à caractère scientifique et technique (Epst) - comme le Cnrs, l'Inserm ou l'Inra - ou d'établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic) comme l'Ifremer. (Voir les syndicats nationaux propres à ces établissements).

Les personnels universitaires côtoient régulièrement ceux des Epst sur leurs lieux de travail et notamment dans les uni-

tés mixtes de recherche qui concentrent près de 80 % des laboratoires du Cnrs et 40 % de ceux de l'Inra sur les sites universitaires.

Une place à part doit être faite au centres régionaux des œuvres universitaire et scolaires (Crous) qui emploient dans 28 centres 12 000 salariés dont 3 000 agents administratifs, fonctionnaires d'Etat et 9 000 agents non titulaires contractuels de droit public en majorité ouvriers de catégorie C.

Les activités de recherche et développement sont largement conduites par les entreprises qui ont vu leur rôle s'accroître depuis 30 ans. Le groupe de travail confédéral piloté par l'Ugict questionne les relations entre recherche publique et privée. Les liens avec cette organisation sur cette question mériteraient d'être approfondis.

### - Formation tout au long de la vie

La formation professionnelle pour adulte est largement dominée par des organismes privés qui rassemblent près de 60 000 formateurs dans une myriade d'établissements regroupant de 5 à 2 000 salariés ! Le turnover y est très important, les Cdd, Cdi et les temps partiels imposés nombreux (voir le Snpefp).

Les acteurs publics quant à eux relèvent soit du Ministère de l'Éducation nationale - Greta - soit de celui de l'enseignement supérieur - Universités, Cnam et réseau de l'Arcnam. Enfin, il ne saurait être question d'oublier l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp).

Les évolutions en cours nécessitent de renforcer le travail avec la fédération des organismes sociaux présente sur le champ de l'emploi (Pôle emploi) et de l'accompagnement des jeunes au sein des missions locales.

### - La Culture

À travers la Cgt Culture et ses syndicats, la Ferc intervient sur un champ très vaste qui regroupe des directions d'administration centrale, des services déconcentrés régionaux ou départementaux aux statuts variés, des établissements publics administratifs (grands musées nationaux par exemple) mais aussi des Epic (réunion des musées nationaux, musée des Arts Décoratifs) qui relèvent du seul ministère de la Culture ou d'une double tutelle, ministère de la Culture / ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (grandes écoles notamment).

24 000 agents environ, dont 11 000 fonctionnaires d'Etat, 11 000 agents publics - vacataires, CDD sur budget de l'Etat, CDI et CDD d'établissements publics - et environ 1500 agents de droit privé relèvent de ce champ d'activité.

**Nous pensons que [notre conception d'une FERC " fédération de missions, d'enjeux de société " plus qu'une " fédération de métiers " ] peut permettre de surmonter les apparentes fragmentations - statuts, conditions de travail, niveaux de qualification, etc. - pour rassembler les salariés autour de leur rôle social, économique, culturel en matière d'Éducation, de Formation, de Recherche et de Culture (Christian Dubot, congrès de Morgat).**

Des orientations ont été très majoritairement réaffirmées à l'occasion de nos derniers congrès pour faire vivre le fédéralisme et passer du stade de la " fédération statutaire " à une " fédération, creuset et vecteur de mise en synergie, de mutualisation ", à une fédération CGT partie intégrante et " co-actrice " de la Confédération CGT.

Ces orientations ont été synthétisées autour d'une organisation de l'activité fédérale en branches d'activité calquées sur les champs de syndicalisation de la Ferc.

Ce dispositif ou modalité de travail a vocation à aborder tout sujet revendicatif lié aux secteurs de l'Éducation, de la Formation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Culture, à émettre des analyses, des propositions et des revendications, à nourrir la réflexion syndicale à tout niveau de l'organisation, et de responsabilités à impulser et mettre en valeur de manière nouvelle et permanente une activité permettant une plus grande convergence revendicative par champ professionnel.

## - Éducation

Depuis plusieurs années les dépenses publiques d'éducation stagnent autour de 5,6 % du PIB alors qu'elles étaient par exemple de 7,8 % en 1993, avec une scolarisation moindre.

Cette politique s'est traduite par la suppression de 80 000 emplois d'enseignants titulaires alors que dans le même temps l'Éducation Nationale employait 32 000 professeurs contractuels dans le public et dans le privé... mais aussi des étudiants recalés aux concours et des enseignants stagiaires n'ayant pas bénéficié de réelle formation en vertu de la réforme de la masterisation décidée dans l'improvisation complète.

Cela a pour conséquence un taux d'encadrement scolaire le plus faible d'Europe, une diminution du taux de scolarisation des 15-19 ans, une aggravation des inégalités sociales.

Si notre fédération s'est déjà largement appropriée ces enjeux - " le Lien " n° 164 de septembre 2010 - de nombreux thèmes doivent être approfondis nécessitant une approche dépassant le cadre spécifique des diverses organisations fédérées.

Il en va ainsi du lien entre le lycée et les premiers cycles de l'enseignement supérieur, bien au delà de la question de l'orientation. Il en va de même de la mise en concurrence de la formation professionnelle sous statut scolaire par l'apprentissage qui représente aujourd'hui 29 % de l'ensemble du second cycle professionnel. Mais au delà d'une réflexion sur les cursus scolaires, la question de la formation des maîtres, de leur carrière et métier concernent plusieurs de nos organisations.

On ne saurait taire enfin la problématique des contrats uniques d'insertion (CUI) qui, malgré leurs spécificités au regard de leurs lieux d'exercices, ne relèvent pas d'un seul champ professionnel.

## - Éducation populaire

S'il n'est pas nécessaire de rappeler longuement le désengagement des pouvoirs publics et l'abandon des responsabilités de l'État en matière de jeunesse, de culture et de vie associative, les choix libéraux des gouvernements successifs, les directives européennes qui encadrent de plus en plus le recours à la subvention, les relations financières des collectivités publiques avec les associations et les critères formant le tronc commun de l'agrément des associations conditionnent pour une large part le sens donné aujourd'hui aux projets éducatifs de ces dernières, là où ils existent encore.

La réflexion fédérale sur les enjeux de l'Éducation Populaire est bien ancrée - numéro spécial du Lien en octobre 2008 - mais celle-ci doit se poursuivre autour des conventions collectives et du financement des associations.

## - Enseignement Supérieur / Recherche

Le Pacte sur la Recherche hier, la LRU aujourd'hui modifient profondément le paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Au sein des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) - voir Lien n° 161, décembre 2009 - où cohabitent établissements et entreprises publics et privés, les investissements d'avenir créent de nouvelles conditions qui instaurent une université à deux vitesses ; certaines concentreront l'essentiel des moyens, notamment ceux consacrés à la recherche, tandis que les plus nombreuses constitueront un nouveau maillage territorial de proximité centré sur la Licence.



## organisations de la Ferc et convergences revendicatives

Tandis que les universités sont sommées de fusionner pour répondre au mieux à la marchandisation de l'enseignement supérieur - les notions de part de marché, d'attractivité, de performance et de résultat, sont aujourd'hui au centre des préoccupations de leurs équipes dirigeantes - le gouvernement poursuit le démantèlement des grands organismes de recherche que sont entre autres le Cnrs et l'Inra ; ainsi par exemple le contrat d'objectif et de moyens 2010 - 2013 entérine la transformation du Cnrs en agence de moyens, l'évaluation des politiques de recherche lui étant retirée au profit de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, son rôle d'opérateur se réduisant à la portion congrue...

Ainsi, l'avenir des grands organismes de recherche publique est étroitement lié aux politiques d'excellence - Initiatives d'excellence, laboratoires d'excellence, équipements d'excellence - portées par le gouvernement et dans lesquels les établissements d'enseignement supérieur tentent de s'inscrire.

De l'université aux œuvres universitaires il n'y a qu'un pas. Les CROUS confrontés à des réformes en cours (voir le rapport Lambert) risquent de voir leurs missions disparaître à terme. Déjà des villes ou des régions construisent et gèrent leurs propres cités universitaires.

Enfin, la probabilité d'une ouverture au marché des restaurants universitaires avec l'arrivée des sociétés comme Sodexo ou Alliance se fait jour. Une réflexion a déjà été engagée entre les syndicats de l'Uncrous, des Foyers de Jeunes Travailleurs et de l'Afpa. Elle mérite d'être approfondie au regard du contexte actuel.

### - Formation tout au long de la vie

L'Etat se désengage du financement des opérateurs du service public de l'emploi (Afpa, Cnam, Greta...)

Les " réformes " en cours se font, une nouvelle fois, au détriment de la qualité du service rendu, au détriment des stagiaires les plus en difficultés mais aussi au détriment des personnels.

À l'Afpa comme au Cnam les directions, depuis dix ans, se livrent sous couvert de modernisation et d'amélioration du service rendu à un véritable démantèlement des établissements qui se traduit par la fermeture de formations, de sites, la sous-traitance de certaines missions au secteur privé...

Tout ceci provoque une dégradation des conditions d'étude, l'augmentation des tarifs, la complexification des parcours de formation...

Depuis la loi Warsmann du 17 mai 2011, les Greta, poussés en marge de l'Education Nationale, sont soumis au même traitement.

Si, aujourd'hui, la confédération pilote un groupe de travail qui reprend à son compte pour partie notre réflexion sur la création d'un service public de l'emploi, de la formation et de l'orientation, certaines thématiques de notre projet - voir Lien n° 159, juin 2009 - sont en cours d'approfondissement.

### - Culture

Le rapport des citoyens à la culture n'est, jusqu'à présent, abordé par notre fédération qu'à l'occasion des audiences de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation dans le cadre d'avis sur les projets de lois de finances.

La Ferc, lors de ces audiences, ne réduit pas ses interventions aux problématiques d'éducation artistique et culturelle propres à l'Education nationale, mais porte les problématiques d'accès à la création, de démocratisation de la culture, de transmission des savoirs.

Mais sans doute devons-nous réfléchir collectivement sur les moyens qu'une société doit proposer afin de participer à la construction du citoyen et de l'aider à construire son émancipation.



**La fédération rayonne potentiellement sur un champ de près de 550 000 salariés du secteur privé.**

**Pas moins de 14 conventions collectives ou accords d'entreprises - c'est le cas de l'Afpa notamment - concernent ces salariés. Il est vrai que certaines de ces conventions couvrent 1 000 salariés (voir la Convention Collective Nationale Enseignement Privé à distance) tandis que d'autres en couvrent près de 300 000 (voir la Convention Collective Nationale de l'Animation).**

**Si la Cgt est favorable au regroupement de certaines conventions, ce qui pourrait être favorable aux salariés dans le cadre de la construction des luttes, une telle démarche, dans le contexte actuel, risquerait de tirer vers le bas les apports des conventions concernées. De plus, chaque convention est facteur d'identité du secteur concerné !**

Ces conventions relèvent principalement du champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Les employeurs, eux-mêmes signataires de ces conventions, ne sont ni affiliés au MEDEF ni à la CGPME, mais se regroupent pour la plupart au sein de l'Union des Syndicats et Groupements des Employeurs de l'Economie Sociale (USGERES).

Pratiquant un certain paternalisme, ces employeurs sont frieux quant à l'évolution des textes conventionnels et sont bien souvent tentés de revenir purement et simplement au code du travail qui présente des garanties inférieures aux conventions collectives et accords d'entreprises ou de branches (hiérarchie des normes).

De plus, ces entreprises qui interviennent sur les champs de " l'accompagnement social " et de " la formation " relèvent des services non marchands et connaissent aujourd'hui des difficultés de financements publics qu'elles font peser sur les salariés. Ainsi pouvons-nous rappeler qu'en 2010 les employeurs des Foyers de Jeunes Travailleurs tentaient de négocier, dans la convention collective, l'augmentation salariale réclamée par les salariés contre un quatrième jour de carence !

Le suivi des conventions collectives nationales - elles sont régulièrement modifiées par des avenants - est assuré par des camarades mandatés par notre fédération ou ses syndicats.

Dans le cas où la convention collective concerne des salariés organisés dans plusieurs fédérations de la Cgt, ce travail de suivi est organisé interfédéralement ; c'est le cas pour

les conventions collectives nationales de l'animation et du sport, la fédération du spectacle conservant quelques centaines de syndiqués relevant de ces conventions.

Au delà des avenants, certains textes peuvent venir percuter ces conventions collectives.

C'est ainsi que la loi sur le volontariat associatif et l'engagement éducatif a introduit en 2006 le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) qui visait à compléter en les aggravant l'annexe 2 de la Convention Collective de l'Animation et l'annexe 4 de la Convention Collective des Centres Sociaux, jugées illégales par les tribunaux.

Sous couvert de répondre aux spécificités des associations et notamment des centres de vacances, le CEE rendait légale la rémunération inférieure au SMIC, la journée de travail sans pause, ainsi que l'absence de repos quotidien.

Dès 2009 notre organisation avec la fédération des Organismes Sociaux, de la Santé et de l'Action Sociale, du Spectacle, réalisait et diffusait un " 4 pages " condamnant ce type de contrat qui vient dernièrement d'être partiellement dénoncé par le Conseil d'État.

Aujourd'hui ce travail se poursuit dans deux directions au regard du champ conventionnel dont relèvent certaines de nos organisations fédérées.

Pour ce qui relève de " l'accompagnement social ", la confédération anime un groupe de travail transversal sur le dialogue social dans l'Economie Sociale et Solidaire d'autant plus nécessaire que l'USGERES cherche régulièrement à rencontrer la Cgt, de même qu'une activité revendicative transversale sur le Travail Social qui a pour but de donner une visibilité CGT dans les différentes instances nationales et locales à partir de la revendication des reconnaissances des qualifications et une reprise du travail commun autour des mandats confédéraux et inter fonction publique.

Par ailleurs, les Fédérations de la Santé, du Spectacle, des Organismes Sociaux et la Ferc poursuivent un travail inter fédéral d'autant plus nécessaire que le secteur associatif devient de plus en plus complexe d'autant que les activités des associations évoluent et s'adaptent aux changements de financements ; ces associations peuvent passer du secteur de l'animation, au secteur de la formation, au secteur du sport, au secteur sanitaire et social...

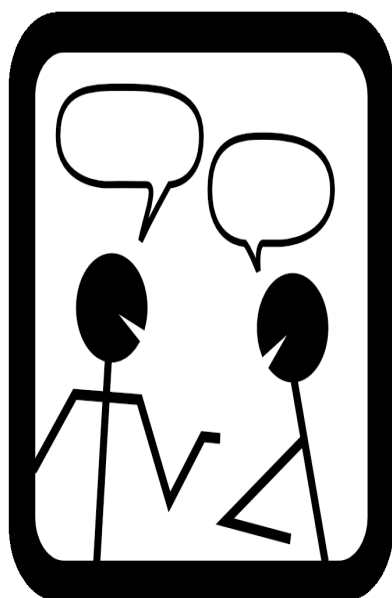
Tout cela impacte les structures et leur fonctionnement rejaillit sur le salariat.

Pour ce qui relève de la formation professionnelle, notre fédération a proposé, avec celle des organismes sociaux, la mise en place d'un groupe de travail commun au regard de ce qui se passe actuellement chez les acteurs publics de la formation professionnelle, de l'augmentation du chômage et de la difficulté d'accès à la formation pour les personnes les plus en difficultés.

Les mutations en cours ont une dimension multidimensionnelle incontestable.

Aussi bien la nature de certaines activités que les relations entre ces activités se voient bouleversées, occasionnant une restructuration complète des organismes et des entreprises chargés de les assurer.

Aujourd'hui, la confédération pilote un groupe de travail qui reprend à son compte pour partie notre réflexion sur la création d'un service public de l'emploi, de la formation et de l'orientation.



**La détermination du rôle, des prérogatives et du champ d'intervention des diverses structures - union générale des fédérations de fonctionnaires (Ugff), fédérations, syndicats nationaux - intervenant sur le champ de la fonction publique fait débat depuis fort longtemps. " Le Lien n° 33 " de 1977, organe de ce qui était encore la Fen-Cgt, rapportait déjà ces débats alors que l'Ugff s'orientait vers la mise en place d'une Fédération de Fonctionnaires commune à la fonction publique d'Etat et aux collectivités locales, orientation rappelée au congrès du Mans en 1985.**

**Lors de son 25<sup>e</sup> Congrès l'Ugff a réaffirmé sa volonté de maintenir et de développer sa place dans les organismes de la CGT en invitant ses organisations affiliées à débattre autour de quatre axes : une fédération des syndicats de la Fonction publique d'Etat, une coordination entre les fédérations intervenant dans la Fonction publique d'Etat, un rapprochement avec les fédérations des Services Publics, de la Santé, de la FAPT, enfin un rapprochement avec la fédération des Services publics.**

**Aujourd'hui, l'Ugff s'est engagée dans un travail commun avec cette dernière fédération autour de quatre groupes de travail thématiques - statut unifié, compétences Etat/collectivités territoriales, enjeux revendicatifs partagés (éducation, culture, santé/travail, infrastructures de transport), évolution de l'outil syndical - débordant de son champ d'interlocuteur privilégié du ministère de la fonction publique qui jusqu'alors justifiait sa pertinence.**

**Reste que la déclinaison de certaines de ces négociations et accords dans les divers ministères, au regard des pratiques actuelles, tend à limiter l'autorité du ministère de la fonction publique et l'action syndicale conduite auprès de cette tutelle.**

Deux thèmes permettent de l'envisager.

### - Révision générale des politiques publiques (Rgpp)

Le gouvernement s'est engagé dans la Rgpp dans le but d'en réduire les dépenses en renvoyant au secteur privé les activités de production de services, favorisant ainsi l'implantation des services d'intérêts économiques généraux (SIEG) que la majorité de la population avait refusés lors du référendum sur le projet de constitution européenne. La Rgpp s'applique aux trois versants de la fonction publique... mais aussi à l'ensemble des services publics. Dès lors, c'est bien l'ensemble de nos champs fédéraux, agissant sur les services publics quel que soit le statut des personnels, qui a été concerné, qui est encore concerné par cette révision des politiques publiques.

La Rgpp a d'abord été mise en œuvre dans les administrations centrales des ministères de la Culture, de la Santé de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, malgré les luttes conduites par nos organisations dès 2008 - mars, intervention de la

Fédération aux côtés de la Cgt Culture place du Palais Royal.

Elle s'accompagne d'une réorganisation des services déconcentrés de l'Etat - mise en place des directions départementales et/ou régionales interministérielles - qui conduit, au regard des nouveaux champs identifiés, à une dilution de l'intervention de l'Etat en territoire.

Elle se traduit par la fermeture d'établissements. C'est ainsi que le CNDP, malgré plusieurs années de luttes conduites par les personnels avec leurs organisations syndicales, a quitté le site de Montrouge en janvier 2010. La Fédération a été présente aux côtés des camarades du Sepidop tant lors de rassemblements à Montrouge, qu'au ministère lorsqu'il s'est agi de peser pour la mise en place d'un véritable plan d'accompagnement social pour les personnels.

Elle favorise une réorganisation profonde des établissements. Ainsi, après avoir défini le cadre de sa politique universitaire et de recherche le gouvernement s'est attaqué frontalement aux universités ainsi qu'aux organismes publics de recherche (voir les récents audits et la casse des fonctions " support ").

Un 4 pages : " Donner un autre avenir à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche " a été publié à ce sujet en mars 2009 et largement diffusé.

### - L'emploi dans la fonction publique de l'État

Les suppressions massives d'emplois de fonctionnaires ces dernières années ont conduit à un recrutement important de contractuels alors que notre fédération et ses organisations revendiquent l'emploi pérenne et statutaire quitte parfois à s'inscrire, avec ses organisations, dans la défense de statuts dérogatoires.

C'est le cas, dans le supérieur et la recherche, de la défense de l'intégration des assistants ingénieurs dans le corps des ingénieurs et de la poursuite de leur recrutement en catégorie A.

Malgré tout, les luttes conduites par la Cgt ont contraint le gouvernement à inscrire la résorption de la précarité dans l'agenda social 2010 ce qui a conduit l'Ugff à négocier le " protocole Tron " (dossier " précarité " in " Le Lien " N°170 de Mars 2011) débouchant sur un projet de loi. Ce dernier qui concerne 891 000 contractuels de la fonction publique devrait, selon le gouvernement, " faire passer 100 000 CDD en CDI et déboucher sur 50 000 titularisations ".

Reste qu'aujourd'hui chaque ministère met en place des comités de suivi de la future loi sans pour autant qu'il y ait une véritable concertation si ce n'est la volonté de réduire au maximum le nombre de bénéficiaires de ce texte. La lutte s'engage donc ministère par ministère, voire dans le supérieur établissement par établissement comme l'ont montré les luttes de Paris VI et de l'ENS.

L'emploi c'est aussi la présence de nombreux salariés en contrats uniques d'insertion (CUI), qualifiés d'emplois aidés.

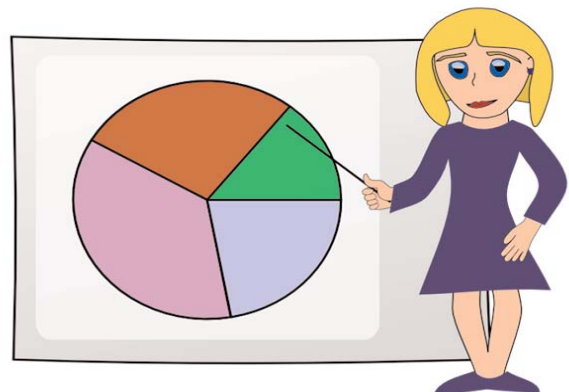
Ces contrats, CUI-CAE pour le secteur non marchand, induisent un objectif essentiel d'insertion qui n'est pourtant pas réellement mis en œuvre. Il est vrai que, déjà en leur temps et malgré l'affichage de créer de nouveaux métiers, les emplois jeunes n'avaient abouti à aucune véritable insertion, en particulier à l'éducation nationale où cette question n'est même plus soulevée aujourd'hui, au mépris de leur rôle indispensable au fonctionnement de nombreux services publics ou d'associations.

Pour nombre de ces salariés, le travail à temps partiel contraint est devenu la norme ce qui entraîne une baisse des rémunérations ajoutant ainsi à la précarité du contrat une précarité sociale importante.

Dans le secteur privé non-marchand, et notamment le secteur associatif, la réponse à de nouveaux besoins suscite un recours important aux emplois aidés (en 2010 ils représentent 48% de ces emplois, contre 19% dans l'Éducation, 14% dans les communes).

La pérennisation des métiers étant liée à des financements publics, la fin de l'aide à l'emploi aboutit à un transfert de charge vers l'usager, les collectivités ou les CAF ou à l'abandon des missions.

Notre fédération et ses organisations concernées se sont emparées de ce dossier.





**Faire son travail est devenu plus douloureux au regard de l'accélération récente de la dégradation des conditions de travail et des rapports sociaux au sein des établissements (au sens du code du travail).**

**Chacun est en situation de sur-travail, de tension maximale. Les moyens n'existent plus pour remplir nos missions, faire correctement le travail. Nous sommes placés dans des situations qui génèrent fatigue, stress, souffrance, voire harcèlement pour celle ou celui qui ne se plie pas aux ordres.**

**Les conséquences sont rapides et indéniables en termes d'absentéisme, de maladies, d'accidents professionnels, d'usure physique et psychique, de mise en invalidité, de difficultés quant au retour à l'emploi. Ainsi, chacun perd de sa vie en tentant de la gagner.**

**Les discours sont passés des " ressources " humaines, aux " stocks et flux " humains pour imposer une seule règle : celle du résultat, du chiffre. Il faut prouver, en permanence, que le service ou le salarié est plus " rentable " qu'un autre, plus " employable " qu'un autre, plus " innovant ", " excellent ".**

Entre 2009 et 2010, le nombre d'accidents déclarés, au centre Afpa de Picardie, a augmenté de 200%, le nombre d'accidents avec arrêt de travail a augmenté de 300 %, le nombre de journées d'arrêt de travail a augmenté de 747% !

À l'Education nationale, on dénombre, en 2009, 53 suicides sur le lieu de travail alors que l'administration a tendance à banaliser les tentatives de suicide en les réduisant à de simples expressions d'un mal-être sociétal sans lien avec l'environnement professionnel et l'organisation du travail. Ces deux exemples, que l'on pourrait multiplier à l'envi dans l'ensemble de nos secteurs, nous montrent, s'il en était besoin, une réalité que refusent de reconnaître les employeurs.

Il est vrai qu'en contournant ou en ignorant le code du travail, le statut de la fonction publique et la mise en place récente de CHSCT aux prérogatives largement insuffisantes, en niant leurs responsabilités réglementaires et légales de maintien de la santé physique, mentale et sociale des salariés/es, ils organisent toute cette souffrance.

Ainsi les lieux de travail sont devenus des lieux où la loi, et notamment la directive de 1989, ne sont pas respectées, où la vie d'autrui peut être mise en danger malgré les " bonnes pratiques " mises en avant par nos employeurs en matière

d'amélioration des conditions de travail qui ne visent en fait qu'à organiser la cogestion des dégâts sur la santé, dans laquelle les salariés et leurs organisations syndicales se retrouveraient complices, malgré eux, des violences vécues au travail...

Depuis plus de dix ans notre fédération est largement impliquée sur les questions de travail / santé et son expertise tend à être reconnue tant dans la confédération qu'à l'extérieur.

D'où ses nombreuses interventions en territoires dans un cadre professionnel, Colpo, Dijon, Nancy ou Nice..., qu'interprofessionnel, Chalon-en-Champagne, La Défense ou encore colloque Cgt sur le travail ... mais aussi ses publications "Lien" hors série " Enseignants... de la souffrance professionnelle individuelle à la reconquête collective du métier ! " et courriel n° 172 dans le cadre de la campagne électorale, lettres CHSCT, courriel n° 174 " bien-être au travail " pour ne citer que les dernières d'entre elles.

C'est pour faire reconnaître ces méfaits d'une conception oppressive du travail et agir pour modifier ces conditions de travail que la Ferc a créé un Observatoire Fédéral des Conditions de Travail (OFCT) le 31 Mars 2011 (voir courriel n° 167).

Cet OFCT percute les conditions de vie professionnelles mais aussi, par répercussion, privées des personnels, ce qui est vécu au quotidien mais qui reste caché pour diverses raisons et notamment leur non prise en compte réelles par les organisations syndicales.

Interroger le travail, débattre des conditions de travail des salariés, de leur rapport au travail est aujourd'hui la clé de notre capacité à mobiliser les salariés.



## Fiche 8 - La FERC et les territoires

Dès les années 80, l'activité fédérale s'est trouvée confrontée à la mise en place de la régionalisation, notamment sur les questions d'éducation et de formation.

**Elle a décidé alors la mise en place de collectifs fédéraux locaux pour favoriser l'extension du champ de syndicalisation d'une part, répondre à de nouveaux enjeux revendicatifs avec le souci de veiller à une cohérence entre les niveaux national et local d'autre part.**

**La concrétisation de cette décision de congrès n'a pas été simple, la pratique des syndicats fédérés étant peu encline à une activité transversale. Il s'agissait donc de convaincre de la nécessité d'une évolution, toujours pas aboutie reconnaissons le, et le travail n'a reposé que sur la pugnacité d'une poignée de militants.**

À l'origine, la décentralisation a été pensée, en partie, pour rapprocher les citoyens des lieux de décisions. Aujourd'hui, au-delà de l'externalisation d'un certain nombre d'activités économiques de production ou de services, qui soulèvent d'autres aspects de la stratégie du Capital, ces décisions relèvent de plus en plus des régions.

Ainsi, trente ans après la première phase de la décentralisation, les prérogatives de ces collectivités territoriales sont de plus en plus importantes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la culture et, selon diverses déclarations faites au sein de l'association des régions de France (ARF), elles aspirent à les élargir.

L'évolution du tissu économique, l'emploi et sa qualité, l'implantation des filières de formation, ... deviennent interdépendants. Les enjeux du syndicalisme portent maintenant sur la capacité de la CGT à travailler les convergences dans les territoires, animer et coordonner les mobilisations des bassins jusqu'à la région, médiatiser le plus largement possible ses expressions. Ainsi, l'activité professionnelle en territoire prend une nouvelle dimension au regard des besoins et attentes des salariés, des enjeux auxquels ils sont confrontés.

La FERC et ses composantes doivent prendre une part essentielle dans cette construction avec les organisations interprofessionnelles.

L'exigence de plus de fédéralisme, le développement des " collectifs locaux " se sont largement exprimés au fil des derniers congrès.

Dès lors, chaque organisation fédérée doit s'engager, à partir de son expérience et de ses pratiques, de ses spécificités, à éviter le repli catégoriel pour travailler les questions revendicatives de façon transversale, de façon fédérale dans l'acceptation des différences entre nos organisations, qu'elles soient d'opinion ou de pratiques syndicales.

Car l'action " locale " de la Fédération doit se faire dans le cadre d'une réflexion nationale au niveau des branches et des groupes de travail, afin de garantir une analyse des enjeux et des actions à entreprendre. Cette analyse ne pouvant pas se réduire à la simple juxtaposition d'analyses " locales " ou " régionales ".

Aujourd'hui, le déploiement des collectifs fédéraux de même que celui de leur animation se pose avec plus d'acuité.

Outils de coordination et d'impulsion de l'activité syndicale, la pratique montre qu'il faut favoriser la réunion des syndiqués de la Ferc autour de problématiques " spécifiques " ou de projets communs, en lien avec les nouveaux lieux de décisions, plutôt que de créer des structures supplémentaires.

Outils de syndicalisation et d'information par vocation, les collectifs constituent un repère pour les syndicats, sections, syndiqués isolés et/ou en faiblesse numérique, nouvellement créés. Ils participent ainsi au développement de l'activité syndicale de proximité.

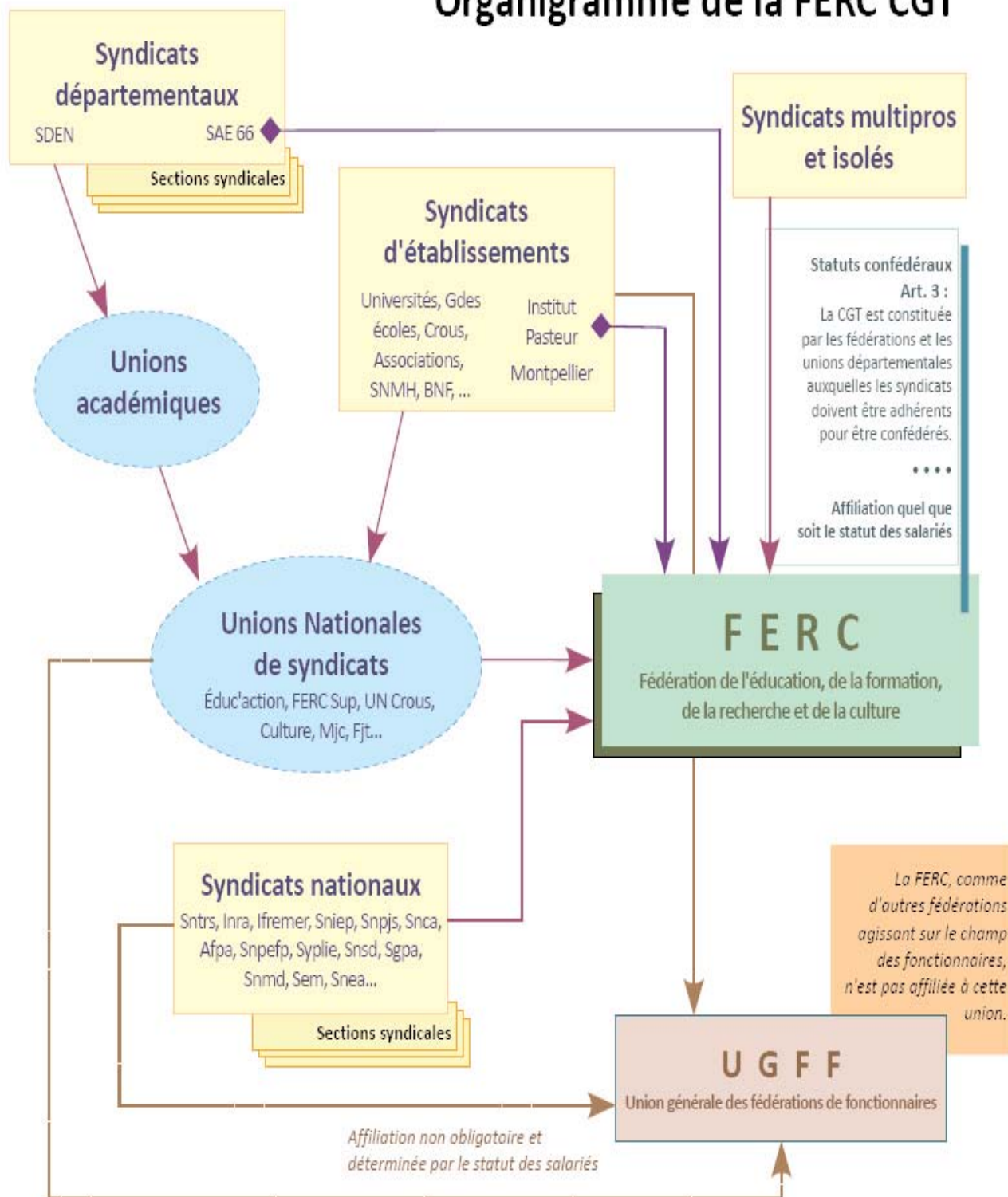
À ce titre, les collectifs fédéraux peuvent s'adapter aux besoins d'un bassin d'emploi, d'un département, d'une région, d'un site de travail - comprenant des unités particulièrement éclatées où interviennent différents syndicats - voire d'un seul et même lieu de travail.

Ils doivent travailler en lien avec les structures professionnelles, en lien avec la structure interprofessionnelle la plus proche, qu'il s'agisse d'une Union Locale, d'une Union Départementale ou d'un Comité Régional.

C'est ainsi que, ces dernières années, la FERC a pu par exemple, aider certains comités régionaux à agir au sein des Cese sur les questions de schémas de formation, sur la mise en place de Pres, etc.



## Organigramme de la FERC CGT



## Une rencontre nationale décisive

Les 14 et 15 janvier, s'est tenue à Amiens la rencontre nationale du Réseau Education Sans Frontières. Près de 200 participants, venus d'une cinquantaine de départements, ainsi que de Mayotte et de Guyane, ont débattu d'une adresse aux candidats aux élections présidentielle et législatives de 2012 (voir ci-dessous), d'une journée nationale de mobilisation fixée au 31 mars et d'une motion de soutien à Mayotte contre la répression.



### Adresse du RESF aux citoyens, aux candidats à la présidentielle et aux législatives de 2012

Le Réseau Education Sans frontières (RESF) a été créé en 2004 par des citoyens d'opinions et de convictions très diverses (enseignants, parents d'élèves, soutiens) et par des organisations syndicales et associatives, en réaction à des situations insupportables :

- lycéens scolarisés depuis plusieurs années menacés d'expulsion dès leurs 18 ans ;
- familles dont les enfants sont scolarisés, enfermés en centre de rétention pour être expulsés.

De très nombreux collectifs se sont alors constitués pour aider à la régularisation de ces personnes qui sont des voisins, des amis, les parents des copains de nos enfants.

#### En 2012, un président de la République sera élu, puis des députés.

Nous, membres de RESF, continuerons à :

- défendre et à soutenir les jeunes majeurs scolarisés et les parents d'enfants scolarisés ;
- dénoncer le démantèlement des familles, la destruction de l'avenir des jeunes scolarisés, l'enfermement d'enfants, de jeunes et de familles ;
- nous battre contre toute politique du chiffre et les souffrances infligées à tant de personnes ;
- faire savoir que derrière chaque numéro de dossier, il y a une histoire de femmes et d'hommes qui souhaitent seulement un avenir meilleur ;

- refuser une politique qui remet en cause les droits fondamentaux, accentue des logiques de repli et de défiance, aggrave les discriminations et renie les principes républicains au profit d'une véritable xénophobie d'Etat.

**Nous attendons des candidats à ces élections des engagements clairs, pour en finir avec la politique actuelle sur l'immigration.**

#### NOUS DEMANDONS DES MESURES D'URGENCE

Sans attendre la mise en chantier d'une nouvelle législation, il est indispensable :

- que tout enfant puisse suivre une scolarité, ce qui implique la régularisation de sa famille ;
- que tout jeune scolarisé en France puisse poursuivre ses études et sa formation avec le droit de travailler, s'installer et vivre ici ;
- que les interpellations arbitraires et l'enfermement des personnes cessent, que les obligations de quitter le territoire en cours et les objectifs chiffrés en matière d'immigration soient annulés ;
- que l'accès aux droits fondamentaux (vivre en famille, se soigner, travailler, se loger...) soit assuré ;
- que toute référence à un lien supposé entre "immigration" et "identité nationale" disparaisse de l'intitulé de tout ministère.

#### NOUS EXIGEONS SURTOUT QUE LA LOI CHANGE

Le droit d'asile doit redevenir un droit fondamental dans les faits :

- La liste des pays dits " sûrs " doit être supprimée.
- Les demandes d'asile doivent être étudiées avec humanité et objectivité plutôt qu'avec une suspicion systématique et une demande de preuves souvent impossibles à fournir.
- Les demandeurs doivent pouvoir travailler.

Nous exigeons la refonte complète du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers en France et l'abrogation des législations d'exception dans les départements d'Outre-Mer avec pour objectif de mettre en oeuvre une loi claire :

- qui mette fin à l'arbitraire préfectoral et remplace l'empilement des lois, textes et circulaires et conduise à la délivrance d'un titre unique de séjour ;
- qui tienne compte du facteur humain comme de l'histoire des migrations et accepte la mobilité des personnes comme naturelle ;
- qui se fonde sur les meilleurs aspects de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la Convention internationale des Droits de l'Enfant, la Convention Internationale de protection des droits des migrants et de leur famille.

**Il ne doit plus y avoir en France de citoyens, français ou étrangers, sans accès aux droits !**



## MOTION à propos de la situation dans les DOM

adoptée lors de la Rencontre nationale du RESF à Amiens le 15 janvier 2012

Mayotte - Guyane ? Comment oublier ces départements, où vivent au total 400 000 personnes, perdus aux portes des pays dits d'émigration...

Ces territoires sont utilisés comme laboratoire de la répression et des politiques sécuritaires, dont les migrants sont les premières victimes.

Chaque année les expulsions forcées brisent la vie de plus de 34 000 personnes (soit plus qu'en métropole), dont au moins 6 000 mineurs à Mayotte, et terrorisent 90% de la population qui vit dans la crainte des exactions policières...

Cette politique incohérente et meurtrière a déjà coûté la vie à Mayotte à plus de 10 000 personnes en dix ans et continue encore aujourd'hui à faire des victimes d'une guerre qui ne dit pas son nom...

La résistance s'organise, mais sur le terrain, le combat reste difficile dans ces territoires où les reconduites sont express et implacables.

- Parce qu'il n'est pas concevable que l'on puisse ériger des territoires d'exception où la barbarie a pris le pas sur les valeurs humanistes du pays des droits de l'homme, le RESF exige que cessent toutes les pratiques liberticides et sécuritaires érigées au nom d'une prétendue exception...

- Que l'égalité, principe fondateur de notre pays, ne soit pas qu'un vain mot gravé sur le fronton de nos mairies, de nos écoles, ou une icône de plus dans nos manuels d'histoire.

Nous RESF, exprimons notre solidarité et notre soutien sans faille à ces populations injustement maltraitées et à toutes celles et tous ceux, et particulièrement aux membres des RESF île de Mayotte et Guyane, qui se battent pour l'égalité des droits et les libertés de tous, et sont quotidiennement aux côtés des sans-papiers, premières victimes de ces politiques meurtrières.

## Une pétition contre la répression des personnels de l'Education nationale à Mayotte

La répression contre les personnels affectés à Mayotte ne fait pas dans la dentelle. Une pétition, adressée aux candidats à l'élection présidentielle, a été lancée par la FSU et la CGT.

**On peut la signer en ligne sur le site de l'union nationale CGT-Educ'action, ([www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)) dans la rubrique " Actualité " :**

*Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la situation inacceptable de 17 de nos collègues en poste à Mayotte depuis deux ans...*

*Sur décision concertée des Vice-recteur et Préfet de Mayotte, ces collègues, qui avaient demandé à ce que leur séjour de deux ans soit renouvelé afin de poursuivre leurs missions sur l'île, ont essuyé un refus. Refus non-motivé par les décisionnaires, comme le décret " Juppé " de 1996 les y autorise : le Vice-recteur actuel, M. Perrin, a décidé depuis son arrivée l'an passé d'utiliser ce décret pour faire taire tout dialogue social dans les établissements.*

*Les cas de MM. Durozad et Rhin sont emblématiques : tous deux professeurs, le premier est porte-parole du SNES, syndicat enseignant le plus représentatif alors que le second est président du Réseau Éducation Sans Frontières pour l'île de Mayotte. Tous deux non-renouvelés malgré l'avis favorable de leur chef d'établissement. Nous ne pouvons pas accepter qu'être enseignant à Mayotte signifie de renoncer à son engagement syndical ou citoyen sous peine de non-renouvellement de séjour. En tant que collègues et citoyens, nous ne pouvons accepter de telles pratiques, contraires aux valeurs de notre République.*

*Ces pratiques autoritaires de " management " ne font d'ailleurs qu'aggraver la crise de recrutement que connaît notre île : environ 170 postes sont restés vacants dans le secondaire à la rentrée 2011, combien de plus l'an prochain ?*

*C'est pourquoi nous vous demandons de prendre publiquement l'engagement de revenir sur les décisions de non-renouvellement prises à l'encontre de nos 17 collègues, si vous deviez être élu Président de la République au mois de mai prochain.*

**Voilà qui mérite d'être largement diffusé !**

## Journée nationale de mobilisation du RESF le 31 mars :

**il y a sûrement une initiative près de chez vous !**

**En finir avec l'enfermement des enfants !**

La FERC-CGT est signataire, par l'intermédiaire de son secrétaire général Richard Béraud, de l'Appel " Il faut en finir avec l'enfermement des enfants étrangers ". Lancé par le RESF et l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE), cet appel dénonce le nombre croissant d'enfants enfermés dans les Centres de rétention administrative (CRA) : 165 en 2004, 242 en 2007, 318 en 2009, 356 en 2010 ! Et ce, malgré les rappels à l'ordre réguliers du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et en totale contradiction avec les textes internationaux dont la France est signataire : Convention Internationale des Droits de l'Enfant, Convention Européenne des Droits de l'Homme...

**Consultez le site.** Vous aussi, signez la pétition en ligne et faites-la connaître autour de vous.

[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)



## Évaluation des salariés et CHSCT

La violence des choix de gestion et d'organisation du travail se construit, entre autres, par l'évaluation individualisée des salariés. Ainsi, ce n'est plus le travail qui est évalué (le collectif) mais la personne (l'individuel).

Cette évaluation, indissociable des contrats d'objectifs, est utilisée pour faire pression, obtenir le surtravail. Elle est éminemment critiquable car posée sur des critères subjectifs, sachant qu'elle ne tient pas compte de l'essentiel du travail réalisé, du travail vivant.

Couplée aux politiques de suppressions d'emplois, de restructurations de tous types, de flexibilité et d'intensification du travail, elle est devenue une arme redoutable dans les mains de nos employeurs. Pour les salariés, c'est un facteur important de fragilisation - puisque chacun se retrouve seul - de stress, de risques psychosociaux car elle assoie la peur d'être mal noté, jugé non rentable, inadapté aux objectifs fixés, pas fait pour le métier.

Il y a donc un enjeu fort à ce que le CHSCT se saisisse de la question, tant dans du point de vue méthodologique que du contenu et des finalités. Et c'est l'évolution du droit qui lui permet d'intervenir de façon efficace.

La chambre sociale de la Cour de Cassation (28 novembre 2007, n° 06-21964, voir également l'arrêt Mornay) a estimé que " les modalités et les enjeux de l'entretien étant manifestement de nature à générer une pression psychologique entraînant des répercussions sur les conditions de travail, le CHSCT doit être informé et consulté, avant la mise en place des évaluations annuelles de chaque salarié ".

L'intervention du CHSCT est d'autant plus nécessaire que, de plus en plus, l'entretien d'évaluation conditionne la rémunération ou l'évolution de la carrière.

L'employeur a aussi obligation d'informer chaque salarié des techniques d'évaluation mises en place, sachant que l'objectif de l'évaluation doit être l'appréciation des aptitudes professionnelles et rien d'autre. À partir de l'instant où les méthodes d'évaluation nécessitent un traitement informatisé des informations, la CNIL doit être informée de ce dispositif.

L'évaluation doit reposer sur des critères objectifs et contrôlables.

Enfin, un arrêt du 5 septembre 2007 ne fait plus du refus de se soumettre à une action d'évaluation, une faute grave.

Cette évolution du droit est certes gagnée pour les salariés de droit privé, mais rien n'empêche de le rendre poreux, de s'en saisir dans le public, à l'heure où cette question va fortement se poser dans ce secteur.

FERC Travail Santé



## Formation, emploi... à qui le tour maintenant ?

*À l'heure où le rapport du député Alain Joyandet met l'accent sur la question de l'accès à l'emploi des jeunes, allant jusqu'à suggérer la création d'un ministère dédié à ce problème, où d'aucuns évoquent une nouvelle réforme de la formation continue pour faire face à la crise et à l'urgence sociale, " le chiffre de l'échec de la formation des demandeurs d'emploi " est connu. Ainsi, seuls 10 % des chômeurs peuvent bénéficier d'une formation. Parallèlement, nombre de formations, 20 % en 2010, financées tant par Pôle emploi que par les régions ne trouvent pas preneur.*

Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait : la déstabilisation de Pôle Emploi au cours de la fusion ANPE-Unedic, le manque de moyens humains malgré l'intégration des 900 psychologues de l'Afpa aujourd'hui cantonnés à du " conseil à la chaîne ", l'absence de cet organisme au comité consultatif régional de formation professionnelle (CCERFP), la démolition des acteurs publics de la formation qui fait dire par exemple au président de l'Afpa, non sans un certain cynisme : "Je regrette le transfert de nos psychologues. Comme Pôle emploi dysfonctionne, nous devons rebâtir un réseau d'accompagnement".

Ainsi, malgré les enjeux que représente la formation professionnelle pour l'ensemble des salariés et l'économie du pays, le gouvernement, les directions des établissements poursuivent le démantèlement de l'ensemble des acteurs publics de la formation professionnelle continue mais aussi initiale. Plan stratégique pour les uns - l'Afpa, transformation à marche forcée en Groupements d'Intérêt Publics autonomes (GIP) pour les Greta et ce malgré la forte mobilisation des salariés le 9 février dernier, ce sont là les moyens mis en œuvre pour poursuivre le désengagement financier de l'État vis-à-vis de ces acteurs du service public de la formation. Tout cela alors que le Conseil d'Orientation de l'Afpa vient de se voir confirmer des évolutions positives au niveau européen, permettant que ces organismes puissent disposer de subventions publiques sans se trouver sous la coupe de l'atteinte au sacro-saint principe de la concurrence libre et non faussée.

Ces transformations s'accompagnent de la remise en cause du maillage territorial tant de l'Afpa que des Greta ce qui devrait conduire à la fermeture de nombreux centres de formation au moment où ce même Conseil d'Orientation de l'Afpa réfléchit à la construction d'une offre globale de formation. Celle-ci se structurerait autour d'un partenariat avec les autres opérateurs publics permettant à la fois de construire une offre publique complémentaire à tous les stades de la vie professionnelle et à tous les niveaux de qualification (avec le CNAM, les GRETA, etc.) et d'utiliser au mieux, en complémentarité, les infrastructures et logistiques existantes : bâtiments et matériels pédagogiques, hébergement, restauration. Rappelons ici que c'est ce que nous portons depuis de nombreuses années !

C'est dans ce contexte que le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (Céreq) est à son tour déstabilisé. Établissement public autonome placé sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Emploi, le Céreq est compétent en matière d'études et de recherche sur les relations entre formation et emploi. Il réalise notamment des travaux sur l'insertion professionnelle des jeunes, l'évolution du travail et des professions, l'accès des salariés à la formation professionnelle continue à destination des ministères et agences nationales, régions et collectivités territoriales, branches professionnelles, organismes publics et privés du champ de la formation et de l'emploi. Aujourd'hui, suite à une diminution de 56 % de la subvention du ministère de

l'emploi, le Céreq présente un budget déficitaire et voit ses 16 centres régionaux associés menacés risquant ainsi de mettre fin à quatre décennies d'accumulation de connaissances sur ses champs d'analyse.

Ce sont donc toutes les politiques publiques de formation au service du développement économique de la Nation qui sont attaquées. L'objectif en partie avoué du gouvernement et des directions d'établissement est de sortir l'Afpa, les Greta, mais aussi le Cnam, également soumis à des projets mettant en cause son cadre public et national et maintenant le Céreq, du service public et de leur faire lâcher prise sur leur utilité sociale.

Pour la Cgt, l'heure n'est pas à la casse des services publics mais à leur reconstruction et à leur développement au moment où les questions de jeunesse, de travail et de formation sont de toute part présentées comme essentielles pour l'avenir.

La formation constitue un droit majeur acquis au service des personnes et de la Nation. Elle participe à l'émancipation des individus et à la cohésion sociale. Elle doit être axée sur le développement d'un service de qualité aux usagers avec la mise en place de filières de promotion des personnes respectant en conséquence les spécificités de chacun des organismes.

Les pouvoirs publics doivent assurer la pérennité et la continuité de ce service public sur tout le territoire en garantissant le développement de ses moyens et en reconnaissant l'engagement, l'implication et les métiers des personnels.

## EDITORIAL



## Continuité de la vie syndicale

Un constat s'impose : seulement 3 syndiqués sur 10 restent adhérents à la CGT lors de leur départ à la retraite. Il s'agit dans cet article d'examiner comment remédier à cette situation. En premier lieu il y a quelques mesures organisationnelles qui sont indispensables :

- remise du premier timbre retraité le jour du départ à la retraite,
- transmettre les coordonnées des camarades aux différents niveaux d'organisation de la CGT entre autres USR et pour un suivi local à l'ULSR quand elle existe,
- abonnement à " Vie nouvelle ", le journal spécifique des retraités.

Si cette démarche est nécessaire, elle est cependant loin d'être suffisante et cela nous amène à aborder la question de la motivation à rester syndiqué à la retraite.

Si à la retraite on ne rencontre plus les problèmes spécifiques liés au travail, ce qui pouvait être une motivation comme actif, d'autres préoccupations se font jour.

Au passage à la retraite, on doit faire face à une diminution d'environ 20 à 30% de son revenu.

On subit, entre autres, de plein fouet l'augmentation du coût de la vie, des dépenses de santé.

Les nouvelles mesures d'austérité : TVA anti sociale, les nouvelles dispositions en matière d'imposition (blocage des tranches d'impôt, suppression de la demi-part fiscale aux veufs/ves, divorcé/es ou séparé/es, ayant élevé au moins un enfant) ne seront pas sans conséquences sur leur pouvoir d'achat.

À la retraite donc, de nouveaux problèmes spécifiques sont apparus sans pour autant que ceux liés à l'évolution de la société aient disparu.

C'est donc de la perception que le syndiqué a de son rôle dans la résolution des problèmes, qu'ils soient spécifiques ou généraux, qu'il s'inscrit dans la continuité de la vie syndicale.

Pour les syndicats, il y a tout un travail à faire en matière d'éducation ouvrière pour faire que chaque syndiqué ait un rôle actif et intervienne tant dans les problèmes spécifiques que généraux.

C'est une des voies à explorer et à mettre en œuvre pour faire que le concept de continuité de la vie syndicale prenne tout son sens.

► **Emile RECHE**  
Membre de la CE de l'UFR

## La Mutualité

### Dans le secteur " privé " de la FERC

L'adhésion à une mutuelle (complémentaire santé) n'est pas obligatoire au contraire de l'adhésion du salarié par son employeur à un régime de prévoyance qui couvre les risques décès et incapacité-invalidité temporaire ou totale et qui est obligatoire au niveau de la branche professionnelle. Ce qui signifie que, faute d'accord inscrit dans sa convention collective au niveau de sa branche professionnelle, c'est au niveau de son entreprise que la question de la mutuelle est posée. Avec des syndicats actifs et des salariés mobilisés, une bonne mutuelle peut être mise en place avec une participation plus ou moins forte de l'employeur au montant de la cotisation.

La mutuelle est donc un acquis des salariés gagné par l'action syndicale (ou beaucoup plus rarement grâce à la " libéralité " de l'employeur... ça existe !). Avec un accord de groupe la cotisation est moins élevée et la participation de l'employeur permet souvent de meilleures prestations.

Mais au départ de l'entreprise ces " avantages " disparaissent : plus de cotisation de groupe, ni de participation de l'employeur. Au départ à la retraite c'est dans cette situation que se retrouvent la plupart d'entre nous. En effet, sauf dans les grosses entreprises pour lesquelles les mutuelles ont consenti la continuité de l'accord des salariés en activité pour ceux qui prennent leur retraite. Dans les PME/TPE de nos secteurs ce n'est pas le cas.

Et, c'est la recherche obligée d'une autre " mutuelle " dont le rapport qualité/prix soit compatible avec la pension correspondant aux salaires très moyens voire très bas de nos secteurs privés de la FERC. Si la cotisation est moindre... le niveau des prestations l'est aussi.



### La Mutuelle Familiale

Nos camarades de l'AFPA viennent de négocier un accord de groupe avec la Mutuelle Familiale (c'est une " Mutuelle " de la Mutualité française comme la MGEN où c'est l'Assemblée générale des adhérents qui " gère " et non une Assurance qui n'écoute que ses actionnaires tout en usurpant trop souvent le nom de Mutuelle pour tromper ses " clients "). Elle couvrira les retraités de l'AFPA et d'autres retraités pourront y adhérer... Nous sommes persuadés que cette perspective retiendra l'attention de certains retraités de notre secteur privé. Nous vous tiendrons informés très prochainement des conditions de l'adhésion, du montant de la cotisation et des prestations servies ainsi que des aides prévues pour l'adhésion à une mutuelle pour les retraités à faibles revenus.

### MGEN : usons de notre droit de regard

Nous sommes beaucoup d'entre nous adhérents à la MGEN, qui gère la Sécurité Sociale pour l'Education Nationale et la Recherche, adhésion tacite au bloc syndical FEN, CAMIF, MAIF, MGEN...

Nous devons user de notre droit démocratique de regard sur la MGEN en participant une fois par an à l'Assemblée Générale départementale (mai, juin info dans " Valeurs mutualistes "), en nous inscrivant sur la liste des candidats au comité de section départementale (élection tous les 2 ans par 1/3 renouvelable). Il est vrai que cette " candidature doit être individuelle et personnelle sans référence d'appartenance politique, syndicale ou autre ".

Saisissons-nous de la possibilité de regard sur notre Mutuelle pour apporter notre point de vue et assurer le contrôle démocratique sur notre mutuelle, sans renier pour cela notre appartenance à la CGT. **Nous devons tous voter en mai prochain au comité de section de la MGEN.**

► **Annick GUILLOCHON**  
et **Roland PACOUTET**  
Membres de la CE de l'UFR

## Les femmes retraitées souvent à la portion congrue

Vu sur le site de la CGT à l'occasion du 8 mars : " 42 ans de cotisations au SMIC et au bout du compte 760 euros de retraite ! "

Sachant que 80% des smicards ... sont des smicardes ! Voilà un aspect de la retraite des femmes.

C'est ce qui se passe partout : la retraite dépend du montant du salaire, de la carrière plus ou moins complète, des temps partiels " choisis " ou imposés, des arrêts " pour s'occuper des enfants " etc.

Si l'on en croit les tableaux statistiques de l'INSEE ou de l'OCDE (même s'il s'agit souvent de trompeuses "moyennes ") la situation des femmes retraitées est encore plus atterrante que celle de l'ensemble des retraités. En moyenne, donc, les retraites des femmes sont de 48% inférieures (en droits propres) de celles des hommes pour plusieurs raisons.

Le salaire des femmes est déjà inférieur à celui des hommes. Non pas faute de diplômes ni parce que leur salaire serait " d'appoint " (comme ce fut le cas), mais parce que leur carrière est souvent hachée, à temps partiel " choisi " ou imposé ou encore suite à des interruptions pour " élever les enfants ".

C'est vrai dans tous les secteurs, y compris dans ceux concernés par notre champ syndical ; il faut y ajouter une forme de discrimination générale : la présence des femmes dans les hauts postes de cadres ou de dirigeants est inférieure à 20%, même quand les femmes sont majoritaires en nombre.

Résultat : le nombre de femmes qui sont " bénéficiaires " du minimum contributif ou de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) est

considérable ; ne parlons pas des femmes qui liquident leur retraite à 61,4 ans (contre 59,5 pour les hommes), dorénavant pour éviter une décote catastrophique. Cela veut dire la misère pour beaucoup !

Bien sûr il y a des " aides ", mais toutes sont-elles au courant et surtout les réclament-elles ?

Pourquoi après une vie où le travail professionnel s'est ajouté aux tâches familiales et à l'éducation des enfants, faudrait-il qu'elles demandent ?

**Mettons ce problème en avant,  
mettons nos revendications  
au premier plan.**

**Pas de retraite inférieure au SMIC !**

Ce bref article s'est appuyé sur : *Sterdyniak Henri : les Retraites et la redistribution sociale (mai 2009)*

*Bonnet Carole, Buffeteau Sophie, Godefroy Pascal : Disparité des retraites entre hommes et femmes : quelles évolutions au fil des générations ?*

*Population et société n° 453 Février 2009.*

► **Catherine LEFEBVRE**  
Membre de la CE de l'UFR



### Non, le Front National n'est pas un parti républicain comme les autres Non le Front National ne défend pas les salariés

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, alors qu'ils ne sont en rien responsables.

La crise menace l'avenir des jeunes, des plus pauvres, met à mal le vivre ensemble et les solidarités ; elle accroît les inégalités, la précarité, l'insécurité sociale, le sentiment de pauvreté et d'exclusion.

Gouvernement et patronat privilégient les plus riches et démontrent leur incapacité à sortir le pays de la crise et à répondre aux besoins du monde du travail, des citoyens.

Les grandes mobilisations unitaires de 2010 contre une réforme des retraites injuste et inefficace ont témoigné d'une volonté du plus grand nombre à plus d'égalité, de justice, à une meilleure répartition des richesses créées par le travail.

C'est dans ce contexte que le Front National mène une stratégie visant à obtenir le soutien des couches populaires, les plus touchées par la crise et les couches moyennes qui s'estiment "déclassées".

Le FN mène une offensive d'ampleur par un discours démagogique prétendument social.

Mais qu'il s'agisse de son programme économique ultra-libéral, de sa défense de l'élitisme contre la démocratie d'une école pour tous, de sa vision de la justice qui réhabiliterait, sous réserve du référendum, la peine de mort... c'est bien un programme antisocial et liberticide que développe le FN.

**Quelques exemples :**

**En matière de retraite**, le FN ignore la revendication massivement portée à l'automne 2010 du maintien de l'âge légal de départ à 60 ans. **Au gré des circonstances son programme passe en effet d'une retraite à la carte à un départ à 60 ans. De ce point de vue il emprunte à la gauche pour mieux enfumer, la question essentielle prise dans son programme étant " qu' un calendrier devrait donc être défini et ajusté en permanence, en fonction de la situation financière de la Nation ".**

Il renvoie la question de la prise en compte de la pénibilité à des négociations par branche, ouvrant ainsi la voie à de fortes inégalités entre secteurs. Ce parti totalement absent du mouvement contre la réforme des retraites de l'automne 2010 qualifiait les manifestants d'émeutiers. Il avait même demandé l'intervention de l'armée et l'emprisonnement des leaders syndicaux. Le FN n'entend pas revenir sur les suppressions massives de postes dans la Fonction Publique.

**Sur la politique familiale**, le FN veut favoriser le recours au congé parental prolongé, disposition visant en réalité à maintenir au foyer une fraction importante du salariat féminin et qui participe d'une vision pétainiste de la famille et de la société. Dans la même veine, le FN propose un référendum visant à donner à la vie un caractère sacré dès la conception, c'est-à-dire remettre en cause le droit à l'avortement. Il prône le déremboursement de l'interruption volontaire de grossesse.

**L'immigration serait un coût**, or une étude de l'université de Lille en 2009, réalisée pour le compte du ministère des affaires sociales, prouve que les

immigrés sont une très bonne affaire pour l'économie française. Les immigrants ont reçus de l'Etat 47,9 milliards d'euros *via* les retraites, les aides au logement, le RMI, les allocations chômage et familiales, pour un versement de 60,3 milliards de cotisations diverses (impôt sur le revenu, impôt sur le patrimoine, impôt et taxes sur la consommation, impôts locaux, CRDS et CSG, cotisations sociales).

**Le FN est un adversaire du syndicalisme et surtout de la CGT**, il se range du côté patronal, (la famille Le Pen est bien milliardaire) exemple : les élus du FN ont été les seuls à ne pas voter leur soutien aux Fralib dans le Conseil Régional PACA.

L'extrême-droite devenue Front National en 1972 développe des idées racistes, de haine et de xénophobie, la chasse aux immigrants, la préférence nationale. Son soutien au régime de Vichy et aux guerres coloniales, Charonne, l'OAS, rappellent l'horreur et de tristes souvenirs.

Ces idées ne sont pas compatibles avec le syndicalisme. Elles sont contraires aux principes républicains d'égalité, de fraternité et de liberté, à la charte d'Amiens de 1909 et aux textes internationaux (convention OIT 1949 / 1997).

Pour la CGT, le Front National n'est pas un parti républicain comme les autres, le Front National ne défend pas les salariés.

*Nb : En complément lire l'argumentaire en direction des organisations de la CGT : Le Front National ou l'imposture sociale.*

*L'intervention de Bernard Thibault au colloque du 19 janvier "Le Front National démasqué par l'histoire".*

► **Robert CHAZOT**

**Membre de la CE de l'UFR**

## D'une couche d'austérité l'autre ou l'art de présenter la TVA pour une mesure sociale

" *Jamais nous ne tolérerons que soit renié un seul des avantages de la sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir avec la dernière énergie cette loi humaine de progrès* "

Ambroise CROIZAT ministre du travail et de la sécurité sociale (1945)

Couche après couche, les sédiments de notre système de protection sociale ont été démantelés avec la plus extrême brutalité.

En 2007, dans " *Besoin d'air* ", le patronat fixait son cap pour le quinquennat : " *Ce sera le signe d'un gouvernement responsable que de baisser la pression fiscale qui pèse sur les entreprises. Les uns peuvent préférer réduire les impôts des entreprises, les autres leurs cotisations sociales* " (Février 2007, pages 65-66). Ainsi, le Medef traçait la feuille de route du gouvernement.

De franchises sur les actes médicaux, sur les boîtes de médicaments, sur les trajets en ambulance en forfait hospitalier non remboursé par la Sécu, l'essence même de ce qui faisait l'un des systèmes de protection sociale le plus évolué et le plus performant parmi les pays industrialisés est vidé de son objectif : " *... nous libèrerons le peuple des angoisses du lendemain* ".

Ambroise Croizat.

L'allègement de la part patronale (13 milliards d'Euros après les 22 milliards de la niche " Copé ") sur les cotisations de la branche famille, le gouvernement détricote le système français de protection sociale.

Pour justifier ces mesures, la thèse du coût du travail, qui serait défavorable à l'emploi, est une énième fois évoquée. Pourtant celle-ci est contredite par une étude de l'Insee qui constate " une absence de lien significatif entre le

niveau du coût horaire et le taux de charges au sein de l'ex-UE à 15 " et considère " qu'à moyen terme le taux de cotisations sociales employeurs n'est pas un déterminant du coût horaire ". Même le gouvernement ne croit pas à cette fable qui, sur son site, précise : " La France affiche également une des plus fortes productivités du travail, que celle-ci soit mesurée par personne employée ou par heure travaillée " (cité par la Fédération CGT des sociétés d'études : TVA sociale Fév.2012).

Comment croire, dans ces conditions, que la baisse du " coût du travail " permettrait la création d'emplois. Le chômage a explosé malgré les 170 milliards d'aides accordés aux entreprises en 2010.

En réalité, cette réforme, rejetée par 66% des Français, a pour objectif de changer en profondeur le financement de la Sécurité sociale et la conception des prestations familiales.

L'instauration de la TVA " sociale " ne vise qu'à répondre à une exigence patronale de transférer 80 % de cotisations sociales des entreprises vers le contribuable et le consommateur.

L'augmentation de la TVA, c'est moins de pouvoir d'achat pour les salariés et moins encore pour les retraités ou les chômeurs. Par ailleurs, la TVA " sociale " pénaliserait en premier lieu les retraités qui ne peuvent espérer une augmentation de leur pension.

Impôt inégalitaire par excellence le poids de la TVA est beaucoup plus important pour les bas que pour les hauts revenus, inégalitaire en effet, puisqu'en 2010, la TVA a rapporté 131 milliards d'euros à l'Etat et la TIPP 14 milliards. En comparaison, l'impôt sur les sociétés n'a rapporté que 45 milliards et l'impôt sur le revenu 52.

La CGT réaffirme la nécessité d'une part d'un financement basé sur le travail et d'autre part du caractère de démocratie sociale.

### Les propositions de la CGT reposent sur trois principes :

- la contribution des employeurs doit demeurer une cotisation, c'est-à-dire être prélevée dans l'entreprise (et non sur le consommateur) ; elle doit être affectée à la Sécurité sociale ;
- la nouvelle répartition entre les entreprises doit tenir compte de la valeur ajoutée et de l'importance de la masse salariale. D'où l'idée de taux différenciés suivant les entreprises ;
- le mode de calcul des cotisations sociales doit favoriser le développement de la masse salariale et non pas inciter à la réduction des salaires et du nombre de salariés. D'où l'idée d'une différenciation, d'une modulation, du taux en fonction de la gestion de l'emploi. Ce mode de calcul doit aussi favoriser l'investissement productif et pénaliser la financiarisation. D'où l'idée d'un élargissement de l'assiette des cotisations sociales aux revenus financiers des entreprises.

Cependant, d'un peu partout jaillissent des propositions pour une réforme de la sécurité sociale qui ne sont pas toutes, loin s'en faut dans la même logique.

C'est dans ce cadre qu'une campagne de la CGT sur la " reconquête de la sécurité sociale " est engagée. Il apparaît en effet essentiel d'investir rapidement ce champ et définir son orientation en matière de financement.

► Alfred GABISON  
Membre de la CE de l'UFR